



DÉPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE VENTRON

ARRÊTÉ N°051/2026

**ROUTE BARRÉE CHEMIN DES VANRES - CIRCULATION INTERDITE -
RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS RÉSEAU AEP**

Le maire de la commune de VENTRON,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que des travaux vont être réalisés, pour le compte de la CCHV de Cornimont par l'Entreprise **LOC'EST rue Hector Berlioz 88650 ANOULD**, sur les branchements situés au chemin des Vanres,

Considérant que ces travaux nécessitent la réalisation de fouille en traversée et bordure de voirie communale,

Considérant que ces travaux vont occasionner une gêne importante du fait de la présence d'engins de chantier et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

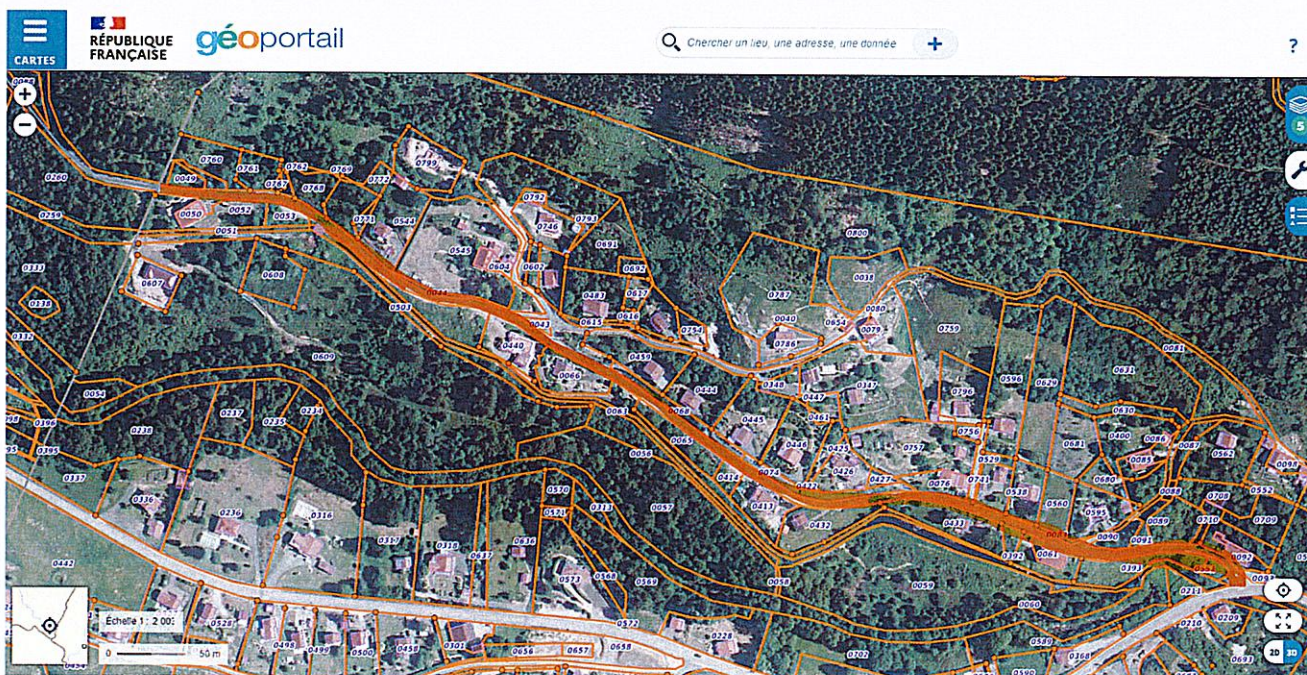
Article 1-

Le mercredi 19 août 2026 et le jeudi 20 août 2026, la circulation sera interdite à tous les véhicules et aux cycles sur tout le chemin Vanres, à compter de l'embranchement avec le chemin départemental 43 jusqu'à la limite du territoire de Ventron / Cornimont.

Article 2 –

À compter du **mercredi 19 août 2026 au jeudi 20 août 2026**, la circulation sera interdite, selon les modalités suivantes :

- **Route barrée de 7h à 19h ;**



Article 3 -

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise du chantier.

Article 4 –

Une voie carrossable sera rétablie le soir pour permettre une circulation riveraine uniquement.

Article 5 -

Les barrières réglementaires et panneaux de signalisation adéquats seront mis en place par l'Entreprise **LOC'EST rue Hector Berlioz 88650 ANOULD.**

Article 6 -

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . Brigade de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE
- . CCHV service eau – assainissement 88310 CORNIMONT
- . LOC'EST rue Hector Berlioz 88650 ANOULD
- . Affichage sur le terrain
- . Archives de la Mairie

Le 12 août 2026

Le Maire,



P. COQUEAU